

VULGARISATION ET SENSIBILISATION SUR LE DROIT DES FEMMES À LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

SYNTHESE DES BONNES PRATIQUES - ILC



INFORMEZ-VOUS, CONNECTEZ-VOUS, ENGAGEZ-VOUS!

1

Pays : **Burundi** - Organisation principale : **APDH**

RÉSUMÉ

A la suite d'un atelier de formation et de séances communautaires ainsi que débats au sein d'une famille sur les droits fonciers, un changement de mentalité du mari face à la place de sa femme en tant que propriétaire foncière a permis à celle-ci de

devenir propriétaire d'un terrain agricole. Cet achat a amené le couple à avoir une meilleure situation financière, et par la suite à donner l'exemple et aider sur des cas similaires.

ENGAGEMENTS DE L'ILC



DROITS FONCIERS ÉQUITABLES ENTRE HOMMES ET FEMMES

COMPÉTENCES

DOMAINES

DROITS FONCIERS DES FEMMES ET JUSTICE DE GENRE

APTITUDES

PLAIDOYER ET ORGANISATION DE CAMPAGNES

CONTEXTE

Une femme nommée Janvière âgée de 44 ans et mariée avec Antoine depuis 22 ans, a été dynamique dans un projet de promotion des droits de la femme rurale et a pu développer des capacités en matière des droits humains et en matière de développement des activités génératrices de revenus. Grâce aux revenus de l'élevage entretenu à la maison, elle a décidé d'acheter un terrain. L'idée a été acceptée spontanément par son mari. Malgré une vision commune pour acheter ce terrain, un malentendu est survenu en cours du processus. Le jour de l'achat, des notables, parentés et voisins sont venus diriger les procédures, alors que le rédacteur du

contrat d'achat avait bien mis sur le papier l'identification du vendeur, un malentendu s'est produit entre le couple acheteur quant à l'identificateur de l'acheteur. Au moment où le rédacteur allait mentionner le nom du mari comme chef de famille, sa femme a refusé disant que c'est son nom qui doit être mentionné sur le contrat d'achat par le fait que c'est elle qui a dû vendre ses vaches pour avoir l'argent. Son mari a refusé. Le processus s'est arrêté, et par la suite grâce aux conseils de ses enfants et des séances de dialogue organisées en famille, le mari a consenti à ce que sa femme devienne propriétaire.

LE DÉFI

Le défi relevé est que la femme se voit valorisée dans le ménage, c'est à dire consultée dans la réalisation des projets du ménage. Pour le moment le couple est dans le groupe des « Abatangamuco

», porteur de lumière, qui circule sur les autres collines de l'entourage pour faire des témoignages de ce qui leur est arrivé et comment ont pu en sortir.



STRATÉGIE MISE EN PLACE

Dans les actions d'APDH, on fait la promotion des droits humains et la vulgarisation des lois dont la loi foncière pour que toute personne connaisse ses droits et devoirs en matière foncière. Dans la culture nationale, la femme n'a pas de droits de propriété comme les hommes alors qu'elle devait en

avoir, donc elle doit avoir le droit à la propriété, d'user, de disposer et de jouir de cette dernière. APDH utilise leur histoire dans les descentes de sensibilisation pour faire des témoignages directs et répondre aux éventuelles questions.

RÉSULTAT GÉNÉRAL ET ÉVOLUTION POSITIVE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE FONCIÈRE CENTRÉE SUR LES PERSONNES

L'action a permis à cette femme d'obtenir un certificat foncier pour cette propriété. Grâce à cela, elle a pu obtenir un crédit à la micro finance en hypothéquant le certificat foncier, et ainsi, elle a investi dans l'achat d'une vache. La production est devenue meilleure avec le fumier obtenu, la famille a donc pu acheter une moto qu'elle utilise comme taxi et cela procure des ressources supplémentaires. Aujourd'hui, son mari déclare être content d'exploiter la propriété achetée par

son épouse pour l'intérêt de la famille. « Ça contribue significativement dans l'amélioration des conditions de vie de notre foyer. « Tubiri tuvurana ubupfu », ce qui signifie « l'union fait la force », explique son mari. Cette histoire, réussite, inspire les autres femmes et hommes de la localité. Aujourd'hui, la majorité des hommes de la localité n'empêchent plus leurs femmes d'acheter des propriétés foncières sous leur propre nom.



LA BONNE PRATIQUE EN CINQ ÉTAPES

1

Une femme, membre d'un groupement communautaire qui propose de l'épargne et crédit minimal, à la fin de l'année lors du partage des capitaux et des bénéfices générés, a souhaité utiliser cette somme pour acheter une propriété foncière comme souvenir du fruit de ses efforts.

2

Après discussion avec son époux, ils trouvent un bon terrain et conviennent du prix. Lors de la rédaction du contrat d'achat avec les témoins, le mari souhaite mettre son nom en tant que propriétaire comme chef de famille. Cela arrive deux fois consécutives, et la décision d'achat est donc annulée.

3

Lors de la séance communautaire sur les droits fonciers de la femme, la femme demande si une femme mariée a le droit d'acheter une propriété foncière et de l'enregistrer sous son nom.

4

Après discussion, les organisateurs décident de proposer un débat entre la femme et son mari. Ses enfants ont donné conseils. A la suite de ces quelques discussions et conseil de ses enfants, le mari accepte la situation et explique qu'il appréhendait l'opinion des autres hommes de la localité, d'être écarté.

5

Suite à ce dénouement, le couple a décidé de partager leur histoire et de sensibiliser les localités voisines et leur entourage.



FACTEURS CLÉS DU SUCCÈS AUX FINS DE TRANSPOSITION ET D'ADAPTABILITÉ

5

Cette bonne pratique a contribué à un changement de mentalité. Pour des raisons culturelles concernant l'accès à la terre. L'histoire s'est passée dans la province Kayanza en commune Muhanga sur la colline Ceyerezi, au nord du Burundi. En générale au Burundi les femmes sont souvent très négligées en matière foncière. Dans une famille, c'est le sexe masculin qui obtient les propriétés et quelque fois les filles reçoivent seulement « Igiseke » qui signifie l'usufruit qui les permet d'exploiter de leur vivant. C'est dans une problématique de pouvoir transmettre à leurs enfants, qu'elles commencent à acheter les propriétés et de les enregistrer sous ses noms. Les idées des enfants sont prise en compte aussi.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

La leçon apprise est qu'il faut inviter les couples dans des séances de discussion pour qu'ils entendent et apprennent ensemble. Il y a en effet une divergence d'opinion sur de nombreux sujets, et ces séances permettent d'arriver à une solution et un compromis commun.

Les barrières socioculturelles qui empêchent les femmes à l'accès à la terre s'efface de plus en plus avec le temps et les circonstances du moment, ainsi qu'avec l'éducation à l'école ou par des organismes de la société civile à travers des débats ou des échanges d'expérience.



POUR EN SAVOIR PLUS

APDH, www.apdh.bi

RUNYANGE Prosper, coordonnateur de projet d'appui à la gestion foncière au sein d'APDH,
runyangep@yahoo.fr ou runyange2@gmail.com